Il n’y a pas un blessé dans le sentier d’Allah qui ne vienne, au Jour du jugement, avec sa blessure qui saigne encore : la couleur sera la couleur du sang et l’odeur sera l'odeur du Musc.

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il n’y a pas un blessé dans le sentier d’Allah qui ne vienne, au Jour du jugement, avec sa blessure qui saigne encore : la couleur sera la couleur du sang et l’odeur sera l'odeur du Musc. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) met ici en évidence le mérite du Jihâd dans le sentier d’Allah, Exalté soit-Il, et ce qu'en obtiendra le combattant en terme de belle récompense. Ainsi, celui qui se blessera dans le sentier d’Allah, qu'il meure de cette blessure ou qu'il en guérisse, se présentera au Jour du jugement, devant toutes les créatures, marqué du signe du Jihâd et de son labeur. Sa blessure sera encore vive, elle aura la couleur du sang et il s'en dégagera l'odeur du musc.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/2991

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee